

la
cgt

CAF FINISTÈRE

Numéro 24

Octobre 2023

La Gazette

Le mensuel 100% fait maison
qui vous informe



ÇA NOUS HÉRISSE

Le 16 octobre, à l'occasion de la Conférence sociale, la Première ministre a annoncé la création d'un Haut Conseil des rémunérations pour "dynamiser la progression des salaires". Quelques jours plus tôt, le président du Comex communiquait aux organisations syndicales la décision unilatérale de l'employeur d'une revalorisation bloquée à 1,5%. Visiblement, la "dynamisation de la progression des salaires", ce n'est pas pour la branche famille...

À la Caf 29, nous étions un·e salarié·e sur deux à exprimer notre écœurement face à cette décision qui, non seulement ne reconnaît pas notre investissement quotidien sur le terrain au bénéfice des allocataires, mais ne couvre même pas la hausse des prix liés à l'inflation (p. 1 à 3, puis p.6).

Alors, quitte à être moins payé·es, pourquoi ne pas travailler moins pour le même salaire (p.4) ?

Bonne lecture !

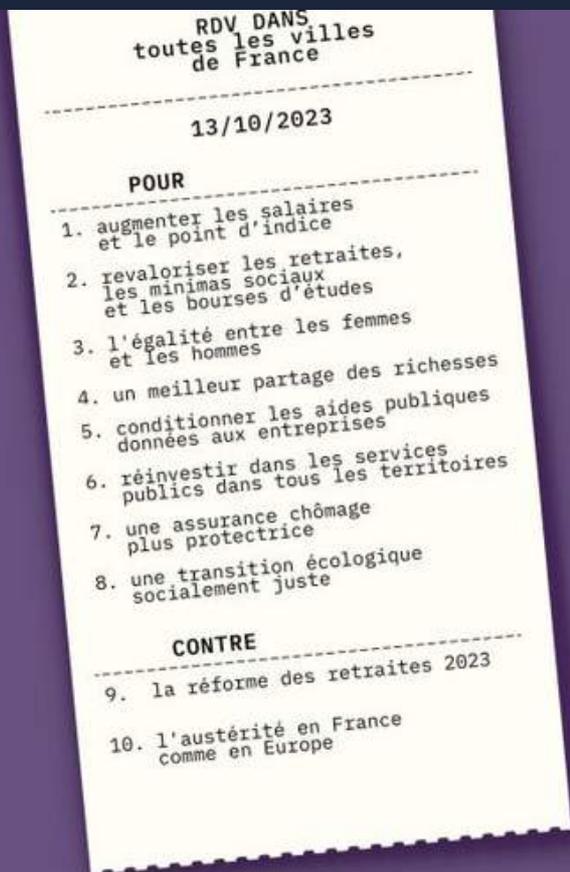
L'équipe éditoriale

Sommaire

- P. 1-2-3 : Mobilisation du 13 octobre
- P. 4 : 32 heures
- P. 5-6 : Les instances en bref !
- P. 7 : Vocabulaire : "Collaborateurs"
- P. 8-9 : Bonus
- P. 10 : Boîte à idées

Retour sur la journée du 13 OCTOBRE 2023

À la Caf29,
le taux de grévistes est de
48,39 %



Estimez-vous être
assez payé·es ?

Le Smic mensuel net
est de **1 383 €**

CAF 29 -	SALAIRES NETS*
Niveau 3	1 250 €
Niveau 4	1 400 €
Niveau 5a	1 520 €
Niveau 5b	1 670 €
Niveau 6	1 850 €
Niveau 7	2 110 €
Niveau 8	2 340 €
Niveau 9	2 530 €
Niveau 10	3 368 €

*estimation réalisée sur code.travail.gouv.fr

“L'abaissement de nos salaires ~~nous concerne tous~~ est normal.”

“Chaque mobilisation est une occasion ~~d'agir~~ de se résigner.”

“Chaque grève est ~~un moyen d'action~~ une perte de temps.”

Ne l'oublions pas : leur victoire passe par notre résignation,
nos victoires passent par notre **unité !**



Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 10 octobre 2023

RECOMMANDÉE A/R

Madame la Première ministre,

Depuis des mois, l'interfédérale unie CGT, FO, CFTD, CFTC et CFE-CGC SNETOSSA exige pour les agents de la Sécurité sociale :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction. La classification Employés et Cadres a 20 ans et est en total décalage avec les besoins des salariés et des organismes de Sécurité sociale ;
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

La satisfaction de ces revendications relève de l'urgence alors que l'inflation sévit à des niveaux très élevés (+13 % sur les produits alimentaires en un an), et que de nombreux salariés du Régime général de la Sécurité sociale ne savent plus comment faire face à leurs charges quotidiennes et aux besoins de leurs familles.

Comme vous le savez, l'arbitrage budgétaire salarial de votre gouvernement a amené l'Ucanss/Comex à faire une « proposition » aux organisations syndicales d'augmentation de la valeur du point de 1,5% et d'attribution d'une prime de Partage de la Valeur différenciée qui ne concernerait pas l'ensemble du personnel.

Non seulement ces propositions sont inacceptables car en total décalage avec les réels besoins des agents de la Sécurité sociale, mais elles sont de surcroît « à prendre ou à laisser », aucune négociation n'étant possible.

Comment l'expliquer, alors que les pouvoirs publics, décisionnaires en la matière appellent dans le même temps à la négociation, entre autres, sur les salaires et les classifications dans les branches professionnelles ? Comment le comprendre alors que le gouvernement enjoint aux entreprises d'augmenter les salaires ?

Ce dernier ne devrait-il pas être exemplaire ?

Concernant notre revendication sur la complémentaire santé, vous l'avez également balayée d'un revers de main. Quant à la classification, aucune garantie ne nous est donnée sur le montant de l'enveloppe, ce qui n'empêche pas l'Ucanss d'inviter d'ores et déjà les organisations syndicales à participer à des groupes de travail sur le sujet...

L'Interfédérale refuse le carcan budgétaire imposé par le gouvernement, elle refuse d'être considérée comme une simple chambre d'enregistrement de décisions ministérielles.

Aussi, aucune organisation syndicale tant sur le champ des employés et cadres des organismes de Sécurité sociale que sur celui des Agents de Direction n'a signé les projets d'accord qui nous ont été soumis.

Depuis le 19 septembre, jour de la dernière séance de « négociation » Salaires, l'Interfédérale a décidé de ne plus participer aux discussions avec l'Ucanss sur les différents thèmes de négociation. Cette discussion reprendra quand nous aurons des réponses nouvelles et positives sur les trois revendications que nous portons.

Cette situation de blocage est la conséquence d'orientations dont vous êtes, en votre qualité de Première ministre, directement responsable.

Le gouvernement et l'Ucanss tout comme les organisations syndicales, ont un intérêt à ce que ces difficultés se dénouent rapidement. Cela passe par la mise en place de véritables négociations avec un budget à la hauteur des attentes des salariés de l'institution.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons auprès de vous Madame la Première ministre, un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez recevoir, Madame la Première ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Florence PUGET



Secrétaire Nationale
Fédération PSTE CFTD

Bruno GASPARINI



Secrétaire Général
SNFOCOS

Alain JOZROLAND



Secrétaire Général
SNPDOS CFTD

Frédéric BELOUZE



Secrétaire Général
CFTC PSE

Cécile VELASQUEZ



Secrétaire Générale
FNPOS CGT

Patrick LAVAUD



Président de la Fédération
CFE-CGC Sécurité Sociale

Frédéric NEAU



Secrétaire Général
Fédération FO des O. Sociaux

Semaine des 4 jours : une bonne idée si...

Pour adoucir les choses après la réforme des retraites, le gouvernement vante désormais les mérites de la semaine de travail de 4 jours, sans pour autant réduire le temps de travail.



La CGT défend les 32 h hebdomadaires, sans lissage sur l'année.

La CGT s'oppose à la mise en place de la semaine de travail de quatre jours sans réduction de la durée de travail hebdomadaire. Cette initiative impliquerait que les salarié·es supportent eux-mêmes une fausse réduction de leur temps de travail, car leur charge de travail resterait la même, mais leur rythme serait intensifié.



4 jours ou 32 h : c'est quoi la différence ?

Il y a une grande différence ici : d'un côté, les employeurs demandent à leurs travailleurs de compresser leur semaine de travail en 4 jours. Cela peut avoir des impacts physiques et psychologiques. D'un autre côté, une réduction véritable du temps de travail serait de travailler 32 heures par semaine, sans perte de salaire, en augmentant le taux horaire et en créant de nouveaux emplois.

Les tests menés début 2023 dans deux administrations françaises – l'Urssaf Picardie et la Caisse nationale d'assurance maladie – n'ont pas obtenu le succès escompté. Les agents de l'Urssaf ont rapidement déchanté. En effet, la transition vers une semaine de travail de quatre jours a entraîné des journées de travail de 9 heures. Cette charge horaire est incompatible avec les obligations familiales, surtout pour les femmes. Seuls trois des deux cents employés ont décidé de participer à l'expérience. Les autres ont préféré rester sur les horaires habituels, soit 7 heures et 20 minutes de travail par jour, sur 5 jours.

La CGT est formelle : la solution pour gagner davantage de temps libre, c'est d'adopter les 32 heures de travail hebdomadaires.

Il faut établir une loi pour éviter les inégalités salariales, plutôt que d'offrir des options à la carte. Cette loi doit inclure une nouvelle norme, tout en évitant de baisser les salaires ou d'augmenter le rythme de travail. Pour créer plus d'emplois, il est nécessaire d'organiser une réduction du temps de travail et, dans ce contexte, une semaine de travail de quatre jours peut être bénéfique si les salariés la choisissent.

“ Il est crucial de discuter de la réorganisation du temps de travail avec les employés eux-mêmes pour garantir leur satisfaction. Les négociations avec les représentants du personnel sont indispensables afin d'éviter toute détérioration des conditions de travail et/ou de salaire.



Plus de détails



Les instances en bref!



CSE du 23/09/2023



Le budget commun de gestion (BCG)

Un budget prévisionnel traduit les moyens que l'on donne à la politique que l'on veut mener. En Caf, il est donc très lié aux orientations fixées par la Cnaf. La particularité en cette première année de COG est que le cadrage national n'a été transmis qu'en septembre. Le budget tient donc compte des dépenses déjà constatées.

À retenir :

- La somme prévue pour le paiement de nos salaires augmente un peu mais il s'agit seulement de la répercussion de l'augmentation de la valeur du point intervenue l'an dernier.
- 8,6 ETP sont à rendre en fin de COG cependant des embauches en CDI et en CDD seront possibles.



Budget action sociale

Ce budget traduit la volonté de mettre l'accent sur le service public petite enfance (SPPE). Cependant, l'augmentation des enveloppes doit être considérée en regard des dotations faibles constatées les années précédentes.



Départs volontaires d'agents

Deux points à l'ordre du jour concernaient le remplacement d'agents après leur départ volontaire.

Ces sujets nous ont donné l'occasion de constater que le faible niveau de salaire peut conduire au départ de collègues et à la fuite des compétences.

Tout le travail de la Cnaf sur l'image de la branche ne suffira pas à compenser la baisse de notre pouvoir d'achat et à convaincre nos collègues de rester.



Pause déj' de 30 min

Nous l'avons demandée en négo, nous l'avons obtenue.

Il convient juste de laisser à nos collègues du service Rh le temps de paramétrer manuellement nos compteurs. Alors, encore un peu de patience, c'est pour bientôt ! D'ici le feu vert du service, la pause méridienne de 45 minutes demeure la règle.





À l'ordre du jour : Le budget commun de gestion initial 2023 (BCG)

Oui, certes, les charges correspondant aux salaires du personnel ont augmenté de 4,98 %, et ce du fait :

- De l'intégration de la prime d'intéressement dans le BCG initial du fait du vote tardif de la COG.
- Des miettes accordées par l'État dans le cadre de la revalorisation du point en 2022 (+3,5%).

De qui se moque-t-on ?

Concrètement, si vous êtes un agent niveau 3 en début de carrière :
vous avez gagné + 40 euros nets

On vous fait la grâce de rappeler ici le taux d'inflation dont nous sommes chaque jour les victimes et le nombre d'années sans revalorisation du point.

Mais cette augmentation ne permet pas de vivre décemment aujourd'hui !

C'est pourquoi la CGT (élu·es CSE et élu·es CA) est la seule organisation syndicale de la Caf du Finistère à avoir émis un avis **défavorable sur ce budget.**





**Mais pourquoi la CGT
n'accepte pas que les salariés
soient appelés "collaborateurs" ?**

**Échange d'arguments entre une DRH
(directrice des ressources humaine)
et un inspecteur du travail.**

La DRH : 😬 « Bonjour Monsieur l'inspecteur du travail, je vous présente mes collaborateurs... »

IT : 😬 Ah, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, ils ne sont pas déclarés ?

😬 Mais non, bien sûr, ils sont salariés. Ici, dans l'entreprise, bien sûr.

😬 Pourquoi vous les appelez collaborateurs ?

😬 Mais on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs...

😬 Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». On ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ».

😬 Monsieur l'Inspecteur on les appelle ainsi, par respect, pour les associer...

😬 Madame, le mot « collaborateur » n'existe pas une seule fois dans le Code du travail, restez donc sur un plan juridique, c'est clair : un « salarié » !

😬 Mais enfin monsieur l'Inspecteur, on a le droit d'appeler nos... nos collaborateurs comme on veut.

😬 Madame, vous faites de l'idéologie. S'il-vous-plaît, pas avec moi.

😬 Comment ça ?

😬 C'est de l'idéologie que d'appeler un salarié « collaborateur ».

Ça peut faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité avec vous dans son contrat mais ce n'est pas le cas.

C'est parce qu'il est subordonné qu'il a des droits.

Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination.

Supprimer la notion de subordination, ça enlève la contrepartie.

Ça fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », sont dans le même bateau.

Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai au Pôle emploi, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné...

Le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts.

L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

😬 Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie !

😬 Vous croyez ?

Le Medef veut remplacer la « subordination » par la « soumission librement consentie » (« compliance without pressure ») il espère comme ça enlever toute « contrepartie ». puisqu'il y aurait « collaboration » il n'y aurait plus besoin de droit. Il remplacerait le contrat de travail signé entre deux parties inégales par un contrat entre deux parties présumées égales c'est à dire par un contrat commercial. Tous VTC, tous Deliveroo. Tous Foodora. Tous Ryan air.

Bon alors, les mots ont une importance cruciale, je propose d'arrêter tous les deux, Madame la DRH, et pour nous départager, de nous en tenir au droit du travail tel qu'il existe encore, au seul état de droit dans l'entreprise, donc on parle de « salariés » désormais. Uniquement. 😬"

👉 **N'hésitez pas à le rappeler à vos collègues et en instance à vos directions.**

● **Pour la CGT, les salariés doivent être unis pour obtenir des avancées sociales et ne pas compter sur l'altruisme du patronat.**

Gérard Filoche 🗣️ UGICT CGT CARSAT Normandie

ANIMAL TOTEM

DU SYNDIQUÉ



LA LOUTRE

Revendique et partage des moments avec des personnes engagées.



LE CASTOR

Rappelle que nous sommes plus forts lorsqu'on se serre les coudes.



L'ÉCUREUIL

Assure sa sécurité en anticipant l'avenir de façon saine et équilibrée.



LE RENARD

Se sort de situation délicates en exerçant l'art du camouflage et de la ruse.



LE BLAIREAU

Utilise sa colère à bon escient et de façon constructive.



LE PIC-VERT

Protège et prend soin des siens. Sait se faire entendre.



LE LOUP

Compte sur son intelligence et ses instincts pour faire face aux défis.



ÊTRE MILITANT CGT :

Nos actions se basent sur le vécu et l'engagement de la base : les salariés !

La CGT a résolument fait le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales. Sa démarche allie la contestation, la mobilisation, la proposition et la négociation. Ce qu'elle veut obtenir c'est la satisfaction des revendications pour plus de justice, de progrès social et de démocratie, pour toutes et tous .

« MOI JE M'Y
PLAIS À LA CGT »

« ALORS
POURQUOI PAS
VOUS ? »

IMPORTANT

En te syndiquant...

Tu n'es plus seul.

Tu fais partie d'un groupe de collègues solidaires et fraternels.

Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu.

Tu es informé.

Tu peux participer aux réunions des adhérents.

Tu es consulté.

Tu as accès à la formation syndicale.

Tu peux t'exprimer, donner ton avis.

Tu peux être acteur.

Tu élargis ton réseau personnel et professionnel.

Tu développes ton esprit critique.

Rejoins-nous !

Boîte à idées

Comme toujours, la boîte à idées est ouverte à vos revendications, à vos remarques et à vos suggestions. Écrivez-nous de manière anonyme :

<https://forms.office.com/r/EPshT9hGB3>

Il est arrivé le 09 octobre 2023...

**L'espace
Cafcom CGT**

Bonne visite !